

**Notes de la séance
du Conseil d'établissements lausannois du
Jeudi 16 mai 2013, de 20h00 à 22h00**

Salle du Conseil communal, Hôtel de ville, place de la Palud 10

Présidence : M. **Tosato** Oscar

Présents : Mme **Bettschart-Narbel** Florence ; Mme **Biollay Kennedy** Véronique ; M. **Bonzon** Fabian ; Mme **Borel** Florence ; M. **Bregnard** Serge ; Mme **Breguet** Zohrat ; Mme **Buclin** Julie ; M. **Buob** Stephan ; Mme **Crauzaz** Magali ; Mme **Deshayes** Raphaëlle ; Mme **Donoso** Déborah ; Mme **Epars** Amandine ; M. **Faller** Olivier ; M. **Ferrer** Marc ; Mme **Frund** Sarah ; M. **Gafner** Théo ; M. **Gerber** Jean-Marc ; M. **Ghelfi** Fabrice ; Mme **Grandjean Lüthi** Floriane ; Mme **Guex** Sylvie ; M. **Henzelin** Joël ; Mme **Hoffmann** Nicole ; Mme **Lapointe** Mireille ; Mme **Magenat** Katia Apé ; M. **Mérot** Stéphane ; Mme **Müller** Elisabeth ; Mme **Muri-Guirales** Mariela ; M. **Nicollier** Philippe ; M. **Perrin** Philippe ; M. **Picard** Bertrand ; Mme **Riesen** Sophie ; Mme **Roman Dardano** Anouchka ; M. **Rosset** Michel ; M. **Roth** David ; M. **Saugy** Olivier ; M. **Schläppi** Luc ; Mme **Schlüter** Virginie ; Mme **Steiner** Martine

Excusés/Absents : Mme **Annaheim Lambert** Marie-Laure ; Mme **Baud** Corinne ; M. **Borgeaud** Jean-François ; Mme **Bornak** Fardeh ; M. **Bovet** Marc ; M. **Bugmann** Daniel ; M. **Cantero** Serge ; M. **Corboz** Denis ; Mme **Duc Marwood** Alessandra ; M. **Fracheboud** Cédric ; Mme **Garbar** Elisabeth ; M. **Guyaz** Michel ; Mme **Jaunin** Nathalie ; Mme **Kramer** Catherine ; Mme **Lapique** Gaëlle ; Mme **Longchamp** Françoise ; Mme **Margot** Laurence ; M. **Marra** Claudio ; M. **Perroud** Frédéric ; Mme **Schlienger** Sandrine ; M. **Schuler** Laurent ; M. **Trolliet** Michel ; M. **Verheyen** Pierre-Alain ; Mme **Winkler** Sylvie ; M. **Wuillemin** Alexandre

Autres participants : M. **Dyens** Gérard ; Mme **Gonzalez** Christine ; M. **Jolliet** Pierre ; Mme **Volet** Anne

M. Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

M. Tosato annonce 3 nouvelles personnes au Conseil d'établissements : Mme Raphaëlle Deshayes de la Commission de Floréal (parents) ; M. Denis Corboz de la Commission de la Sallaz (autorités politiques) et M. Claudio Marra de la Commission de Isabelle-de-Montolieu (associations).

Cette séance suit la séance constitutive de la Commission des élèves lausannois.

1. Adoption de l'ordre du jour. Informations du Président, M. Oscar Tosato

L'ordre du jour est accepté.

2. Adoption du PV du 22.12.2012

PV accepté avec remerciements à son auteur.

3. Adoption du rapport d'activité 2012

Rapport accepté avec remerciements à son auteur.

4. Consultation des élèves, séance constitutive : retour et suites à donner

La séance constitutive de la Commission des élèves s'est tenue ce jour. 22 élèves issus de tous les établissements étaient présents. Après une partie formelle de présentation, la prise de parole a été soutenue et très active. Par leurs questions et leurs remarques pertinentes



(procès-verbal en annexe), les élèves présents ont marqué leur intérêt à participer à cette assemblée. Ce moment d'échange constructif et émouvant a été très apprécié et démontre la pertinence d'instaurer des consultations d'élèves dans le cadre du Conseil d'établissements et des Commissions.

M. Tosato remercie les Commissions, leur président et les membres professionnels d'avoir organisé la prise de parole.

Retour sur la réunion, M. Oscar Tosato ouvre la discussion.

M. Bertrand Picard, Commission d'Isabelle-de-Montolieu

Au vu de l'intérêt manifesté par les élèves (les petits autant que les grands), il propose de répondre à chaque interlocuteur de façon individuelle et ce dans la mesure du possible. M. Bertrand Picard estime que cela apporterait une valorisation de leur participation vis-à-vis de leurs camarades et amènerait une prise au sérieux de leurs préoccupations.

Mme Raphaëlle Deshayes, Commission de Floréal

Très beau moment d'échange. Cette réunion a mis en lumière la nécessité d'une telle rencontre et le besoin important de communiquer à ce niveau.

M. Stéphane Mérot, Commission du Belvédère

Souscrit à la réflexion de M. Bertrand Picard. Une réponse individualisée marquerait cette première séance. En outre, tous les établissements devraient disposer des réponses.

Mme Zohrat Breguet, Commission de la Sallaz

Suggère de mettre en place une méthodologie de réponses, trier les questions par exemple par niveau de compétence, canton, commune, etc.

M. Oscar Tosato relève que les réponses à donner dépendent parfois du politique, ou de la conférence des maîtres, ou du service des écoles, etc. Il s'agit de bien se coordonner avant de répondre.

Il serait intéressant de partager avec toutes les Commissions les préoccupations émanant d'une classe ou d'un conseil d'élèves et que cette première étape puisse être suivie par les différentes Commissions.

M. Gérard Dyens souligne qu'il convient de prendre en compte le processus que cela déclenche. Il invite les Commissions à en tenir compte pour une réponse (cohérente) à long terme. Les élèves pourraient, lorsqu'il y a une proposition, s'adresser d'abord à la Commission qui fait écho pour la suite à y donner.

Suite à donner. Mme Volet présente un projet de planning sur l'année scolaire pour mettre en place la consultation des élèves (en annexe). Elle met en discussion les points à traiter :

- Choix d'un thème de consultation
- Rôle de l'enseignant membre du CEL
- Constitution d'un groupe ad hoc

Choix d'un thème de consultation (remarques de l'assemblée)

La réalité des demandes entre primaires et secondaires est différente, en raison des âges notamment. Il serait souhaitable de les distinguer et de faire une réflexion au sein de la Commission ou des Commissions.



Entre les bâtiments scolaires, au sein d'un même établissement primaire, les préoccupations sont également différentes. Il conviendrait de discuter d'un thème choisi dans chaque collège. Cependant, il est frustrant pour les élèves de ne pas voir aboutir le projet, car le temps est trop court sur une année scolaire entre la consultation et sa réalisation. Le Conseil, en proposant le thème, peut activer le processus.

Laisser le plus ouvert possible le choix aux élèves, laisser les questions remonter. L'investissement des jeunes est important. Il faut être honnête avec eux, leur expliquer que le processus est complexe et long, qu'il suit le principe de réalité. Ils peuvent comprendre qu'un projet qu'ils défendent prendra du temps pour être concrétisé. Le coaching, important, doit être mené par les adultes.

Le sujet pourrait être libre au niveau de l'établissement, mais qu'un thème central soit suggéré. Les élèves pourraient être sollicités par des thèmes proposés par le Conseil, en gardant une approche ouverte. Il faut viser l'avantage de propositions structurées, sans frustrer les délégués.

Il pourrait y avoir un thème pour le primaire et un pour le secondaire (comme le parascolaire qui va beaucoup évoluer ces quatre prochaines années). Le Conseil pourrait donner l'impulsion et développer d'autres thèmes parallèlement.

Prendre du temps pour expliquer le processus aux délégués, par un outil pédagogique, par exemple un support filmé. Recueillir les propositions des élèves, les classer par catégories. La Commission pourrait travailler sous forme d'ateliers et ensuite faire ressortir les thèmes sous forme de questions au Conseil.

Rôle de l'enseignant membre du CEL

Pourquoi est-ce l'enseignant qui serait en charge de cette consultation et non la Commission ? Cela pourrait instaurer un rôle de subordination (élèves/enseignants). La Commission en revanche reste indépendante, ça serait également une belle opportunité de se présenter et d'augmenter la visibilité de la Commission.

L'enseignant est sollicité (ce qui a été le cas pour la préparation de la séance constitutive des élèves) car c'est la personne la plus proche des parents. En outre, les conseils des élèves sont gérés dans les établissements par les enseignants qui sont une courroie de transmission.

Pourquoi ne serait-ce pas le rôle du directeur ou de la directrice ?

En fonction de sa représentation dans la Commission, c'est la personne en lien avec le sujet (par exemple le corps enseignant pour des sujets traitant de l'école) qui pourrait s'investir. Cela rendrait la Commission plus indépendante et permettrait de gérer efficacement les demandes en faisant du sur mesure.

Constitution d'un groupe ad hoc

L'assemblée approuve à l'unanimité la création d'un groupe ad hoc qui sera en charge des modalités de fonctionnement des Commissions d'élèves.

Au vu de toutes les remarques précitées et des pistes émises, M. Oscar Tosato propose de créer ce groupe sur la base d'une réflexion qui sera faite avec les président-e-s des Commissions. Il invite également toutes les personnes intéressées à y prendre part.

5. Informations générales et principaux changements liés à la rentrée 2013

M. Gérard Dyens présente les principaux changements en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire.

L'école devient obligatoire pour tous les enfants ayant 4 ans révolus au 31 juillet. L'école enfantine devient première primaire et se poursuit jusqu'en 11^e avec un passage au secondaire en 9^e.

Mise en place de 8 années primaires sur deux cycles (1P-4P) et (5P-8P) et un degré secondaire (9-11) en voie générale (VG) ou voie pré-gymnasiale (VP).



Jusqu'en 6P les classes seront situées dans les établissements primaires actuels. Les classes de 7P et 8P et celles de 9^e à 11^e année secondaire seront localisées dans les établissements secondaires actuels. Ceux-ci deviendront donc des établissements primaires et secondaires. Cette particularité lausannoise est due à la réalité actuelle du parc immobilier. Les zones géographiques de recrutement des établissements resteront les mêmes.

Horaires

Les élèves de 1P iront à l'école tous les matins, y compris le mercredi.

Les élèves de 2P iront à l'école le matin et l'après-midi, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils auront congé le mercredi.

Horaire des classes 1-6P : de 08h30 à 11h50 et de 14h00 à 15h40.

Horaire des classes 7-8P : de 08h30 à 12h00 et de 13h50 à 16h15.

Horaire des classes 9^e à 11^e : de 07h40 à 12h00 et de 13h50 à 16h15.

Toutefois, pour des questions d'organisation (salles, déplacements, etc.), l'horaire de 7-8P et de 9^e à 11^e secondaire pourra néanmoins varier d'une classe à l'autre.

M. Gérard Dyens informe qu'actuellement beaucoup d'inconnues subsistent et devront encore être consolidées par le canton.

Mme Florence Bettschart-Narbel regrette qu'il n'y ait pas plus de communication de la part de la ville sur les horaires des 1-2P. Les classes de 2P auront congé le mercredi matin. Ce qui nécessite une nouvelle organisation pour les familles, notamment une demande de garde le mercredi matin pour les enfants actuellement en 1^{ère} enfantine.

M. Tosato répond que les élèves 1P seront à l'école le mercredi matin et que, de ce fait, ils laisseront la place pour les 2P. Tous les parents qui s'informeront auront cette réponse des structures concernées. Il rappelle qu'à la rentrée, une couverture parascolaire est garantie pour tous les élèves 3-6P. Quant aux élèves des classes 1-2P, la commune assure une prise en charge parascolaire à hauteur de 85% de la demande. Les familles qui ont actuellement une place en garderie continueront de l'avoir. De plus, le réseau et la coordination des « mamans de jour » sont également organisés par la Ville.

6. Travaux des Commissions, état des lieux

Reporté. Voir document annexé.

7. Transports scolaires : politique lausannoise

M. Pierre Jolliet, adjoint au chef du service des écoles primaires et secondaires, présente la politique lausannoise en matière de transports scolaires. En préambule, il rappelle que la gratuité des transports était déjà offerte il y a plus de 30 ans aux élèves lausannois jusqu'aux mesures EtaCom. (voir annexe).

Actuellement plus de 7000 élèves bénéficient de l'abonnement ou d'un bon de réduction en fonction des critères d'attribution donnés. Le texte de présentation est annexé.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Florence Bettschart-Narbel fait part de déprédations qui se sont produites dans la cour de l'école de l'Eglantine. Les jardins potagers récemment aménagés par les enfants ont été saccagés. Au vu des nombreux actes de vandalisme, elle trouve cela navrant et se demande ce que l'on peut faire.

M. Gérard Dyens regrette vivement. Tout dégât commis sur des bâtiments scolaires et/ou matériels fait l'objet d'un dépôt de plainte signé de M. Tosato. Les personnes incriminées sont dénoncées.

Le vandalisme des bâtiments scolaires touche 12% du budget. Du personnel de sécurité est régulièrement engagé pour faire des surveillances et des caméras de surveillance mobiles sont placées.



M. Tosato remercie chaleureusement Mme Volet pour son travail au service des écoles durant ces dernières années. Ses nombreuses qualités et son sens professionnel ont permis la mise sur pied du Conseil et des Commissions d'établissements lausannois. Elle a également mené d'autres dossiers, comme celui des fêtes scolaires, et collaboré avec d'autres services (prévention routière, jeunesse et loisirs, etc.).
Mme Volet quittera sa fonction cet été.

Prochain séance du Conseil d'établissements : 14 novembre 2013

La séance est levée à 22h00

SEPS/cg/27.05.2013